

Accompagnement à la parentalité : des acteurs de l'enfance et du handicap jouent la complémentarité

décembre 2018

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Prévention
- Inclusion
- Parentalité
- Protection de l'enfance
- Handicap

-
- Partenariat / transversalité
 - Pratiques professionnelles

Département

Yonne (89)

Sur le vif

« Il y a de vraies victoires. Comme avec cet enfant de neuf ans qui était partiellement déscolarisé, par crainte de laisser son parent en situation de handicap seul. Il est retourné à l'école à temps complet parce que sa maman est accompagnée au quotidien et que ça le rassure. Il a même retrouvé des acquis qu'il avait perdus. » La directrice du Pôle enfance et famille de la Croix-Rouge Française de l'Yonne.

Porteur(s) de l'action

Centre parental de Migennes - Croix Rouge française

Objectif(s) et bref descriptif

Afin d'améliorer l'accueil, de plus en plus fréquent, de parents en situation de handicap psychique et intellectuel et de leur permettre de répondre au mieux aux besoins de leurs enfants, le centre parental de Migennes (Yonne) expérimente une démarche de décroisement entre professionnels de l'enfance et du handicap et a développé un outil favorisant l'implication des parents. D'une part, un travail de coordination entre les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et ceux de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a été initié afin de permettre une prise en charge globale des familles. D'autre part, une mallette, à l'usage des professionnels et des parents a été conçue afin de mesurer et d'objectiver les habiletés parentales, tout en aidant ces derniers à les développer. Cette démarche permet aux professionnels de se recentrer sur leur mission et donne la possibilité aux familles de pouvoir préserver le lien parent-enfant, d'acquérir un degré d'autonomie suffisant et d'éviter ainsi un éventuel placement.



Origine(s)

Le centre parental de Migennes (Yonne, 7000 habitants) est issu de la transformation en 2014 d'un ancien centre maternel créé par la Croix-Rouge et le Conseil départemental, dont les missions se sont progressivement adaptées aux besoins de la population accueillie. Si le centre maternel avait pour mission, selon l'article 40 du Code de la famille et de l'aide sociale à l'enfance, de soutenir et assurer l'insertion des femmes enceintes et des mères en difficultés, les centres parentaux prennent en charge les couples afin de redonner une place au père. Le centre parental de Migennes propose aujourd'hui un accueil collectif de futurs ou jeunes parents et futures mamans ou jeunes mamans fragilisées, pour certaines mineures, avec leurs enfants. Il héberge également dans des logements semi-privatifs, des couples de futurs parents ou avec enfants. Enfin, dans une logique d'autonomisation progressive, une équipe mobile assure le suivi de familles logées dans l'habitat diffus (dans ses appartements localisés en dehors du centre parental). Une équipe pluridisciplinaire (Technicien de l'intervention sociale et familiale-TISF, auxiliaire puéricultrice, éducateurs...) accompagne ces différents publics, en s'efforçant de les rendre acteurs de leur accompagnement. Aujourd'hui, 80 places d'hébergement sont proposées aux familles, soit en habitat collectif, soit en habitat diffus.

Depuis quelque années, le centre parental constate que les caractéristiques des familles accueillies évoluent, avec de plus en plus de parents en situation de handicap orientés par les services du Département. En 2018, 60% des parents accompagnés présentent des incapacités, majoritairement des déficiences intellectuelles, ainsi que des troubles psychiques liés à des maladies chroniques ou des addictions multiples, et seule une partie d'entre eux est connue de la Maison départementale des personnes handicapées. Cette évolution complexifie le travail des professionnels du centre

parental, car les troubles dont souffrent ces parents engendrent des situations dysfonctionnelles au quotidien et impliquent une prise en charge globale non seulement des enfants, mais aussi des parents, dans un souci de maintenir autant que possible le lien entre les deux.

Confronté à ces difficultés, le centre parental s'est alors rapproché, pour quelques situations, de l'association Charles de Foucauld qui gère des services d'accompagnement social et médico-social pour les personnes en situation de handicap (SAVS-SAMSAH). Ils font conjointement le constat des difficultés que rencontrent les professionnels de l'un et l'autre champ, de la nécessité de mieux se connaître, de combattre les représentations et de coordonner leurs interventions pour mieux soutenir les familles. Ils travaillent également, sur un diagnostic commun a posteriori, de familles qu'ils ont eues à accompagner séparément afin d'amorcer une approche coordonnée. Une expérimentation de coopération entre les équipes des deux structures est alors envisagée et les services du Département, ASE, Protection maternelle et infantile (PMI) et MDPH, sont sollicités afin de soutenir sa mise en œuvre au cours de l'année 2017.

Description détaillée

Décloisonner pour mieux accompagner

Afin de construire cette coopération entre secteurs de l'enfance et du handicap, un comité de pilotage a été créé réunissant des cadres de l'ASE et de la PMI, des représentants de la MDPH et des deux associations. Ses missions ont consisté à procéder au repérage des familles déjà connues de l'une ou de l'autre des deux associations et qui pouvaient relever d'un suivi commun. Le comité de pilotage a défini les procédures de travail permettant de coordonner l'intervention des deux associations, notamment des outils partagés en matière d'objectifs, de suivi, d'évaluation et de satisfaction des bénéficiaires. Il a également mis en place des supports de communication à destination des parents et des professionnels, présentant le double accompagnement ainsi que des éléments de compréhension sur la parentalité et les besoins fondamentaux de l'enfant. De l'avis des professionnels, les réunions de ce comité de pilotage ont également été l'occasion de mieux se connaître entre professionnels de champs d'intervention différents.

Sept familles suivies par le centre parental, sur les dix prévues initialement, soit une douzaine d'enfants, ont été intégrées à l'expérimentation. Dans un premier temps, il est proposé à la famille de rencontrer les professionnels du SAMSAH/SAVS de l'association Charles de Foucauld. Puis, sur la base de cet échange, l'assistante sociale du centre parental établit un rapport, adressé à la MDPH, afin qu'une orientation vers le SAMSAH/SAVS puisse être décidée dans un délai maximum d'un mois (contre neuf mois habituellement). Une fois cette prise en charge effectuée, la coordination entre les équipes du centre parental et celle du SAMSAH/SAVS se met en place, pour des interventions distinctes ou conjointes selon les problématiques à traiter, mais toujours avec des allers-retours réguliers entre professionnels, selon les modalités définies par le comité de pilotage.

Parallèlement à cette première expérimentation, et pour répondre notamment à la demande des magistrats, qui suivent certaines de ces familles, de pouvoir objectiver leur évolution, professionnels et parents ont travaillé ensemble à la création d'une mallette. Elle permet à la fois d'évaluer les « habiletés parentales », c'est-à-dire la façon dont les parents se mobilisent pour la gestion des actes quotidiens de la vie de l'enfant, mais également d'aider les parents en situation de handicap à acquérir ces habiletés, grâce à une démarche pragmatique. Chaque moment fort de la journée de

l'enfant (lever, repas, toilette...) est visualisé sur une horloge, les habiletés à mobiliser ont été listées avec les parents et une série de quatre-vingts questions favorise le dialogue avec la famille, dans une volonté de valoriser les compétences plutôt que de pointer les lacunes. Ayant nécessité une année de conception, la mallette est testée depuis 2018 auprès de familles volontaires, afin qu'elles s'approprient la démarche. Des évolutions sont déjà envisagées: réduction du nombre de questions, création avec les familles de petits tutoriels, sous forme de courtes vidéos.



Un bénéfice pour les familles et les professionnels

Ces deux expérimentations, et en particulier la mise en place du comité de pilotage, ont eu des effets bénéfiques, tant pour les professionnels que pour les familles. L'impact auprès des professionnels qui ont imaginé et promu ce projet est très positif. Celui-ci a permis des rencontres régulières et un travail en commun de manière à se rendre perméable à la pratique des uns et des autres. Les professionnels ont pu élaborer ensemble un diagnostic des situations en centrant leur analyse sur la place de l'enfant et l'exercice de la parentalité, tout en répondant aux mieux aux besoins d'un public en situation de handicap. Non seulement la manière d'appréhender le handicap a évolué, mais également celle d'appréhender la petite enfance et la parentalité. De plus, les professionnels sont mieux armés en matière de connaissance, de savoir-faire, et de pratique pour répondre aux besoins de parents singuliers et peuvent se recentrer sur leur champ de compétence.

Du côté des parents en situation de handicap, ils ont pu distinguer plus aisément les difficultés qui relevaient des incapacités liées à leur handicap et celles liées à leur appréhension des besoins de leur enfant. La démarche a également permis de rassurer parents et enfants et de reconstruire l'équilibre familial. En effet, certains enfants étaient particulièrement préoccupés par l'absence de prise en charge des troubles de leur parent, au point par exemple de ne plus aller à l'école pour rester près d'eux. L'ensemble des relations parents/enfants, mais également familles/professionnels a donc gagné en sérénité.

Dans la continuité des deux expériences, de nouvelles actions sont d'ailleurs envisagées, impliquant familles et professionnels : une formation conjointe est actuellement en préparation, avec le projet de mettre en place un centre ressource autour des questions de parentalité, de responsabilité parentale, d'autorité parentale où les parents seraient impliqués dans une logique de « pair aideance » telle que celle développée au sein des Groupes d'entraide mutuelle. En revanche, à l'issue d'une année d'expérimentation, l'ASE et la PMI se sont retirées du comité de pilotage, estimant que la mobilisation de leurs travailleurs sociaux était trop lourde au vu des enjeux stratégiques sur les territoires. La MDPH a poursuivi son investissement, considérant qu'il s'inscrit pleinement dans la logique du programme Réponse accompagnée pour tous (RAPT) et du Plan d'accompagnement global (PAG).

Bilan

- Favoriser l'autonomisation des familles en situation de handicap
- Évolution des pratiques professionnelles
- Décloisonnement des champs de la protection de l'enfance et du handicap
- Changement de regard sur les familles en situation de handicap
- Favoriser le lien parent-enfant

Partenaire(s)

Conseil départemental (ASE, PMI)

- Maison Départementale des Personnes handicapées (SAVS-SAMSA)
- Croix-Rouge, bénévoles

-
- APAJH
 - Association Charles de Foucauld

Moyens

Humains :

La mise en œuvre de cette action a nécessité la mobilisation des équipes des deux associations, des collaborateurs de la MDPH, de l'ASE et de la PMI, sans création de poste spécifique. Ainsi, du temps a notamment dû être dégagé pour les cadres de l'ASE et de la PMI afin de leur permettre de participer aux comités de pilotage.

Financiers :

La première expérience n'a nécessité aucun budget spécifique, puisqu'elle s'inscrit d'une part dans des prises en charge déjà existantes pour ce qui concerne le centre parental et des places déjà créées pour le SAVS/SAMSAH. Il en est de même pour la mallette.

En revanche, l'élargissement de la première action, avec la création d'un centre ressource, implique de trouver de nouveaux financements. Un dossier a été déposé auprès de la Fondation de France, dans le cadre d'un appel à projet.

Matériels :

- Des outils de suivi communs
- Une mallette permettant d'évaluer l'habileté parentale et de sensibiliser les parents en situation de handicap

Contact

HUBERT-TOUTAIN Gwenola

Directrice du pôle

Centre parental de Migennes - Croix rouge française

Adresse : 82 avenue Jean Jaurès
89400
Migennes
France

Tél. : 03 86 92 37 90

Courriel : gwenola.toutain@croix-rouge.fr